

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt heures,  
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :  
en exercice : 49  
présents : 31  
procurations : 9  
votants : 40

Date de convocation :  
11 mars 2025

**PRESENTS** : A. RIESEN, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, T. ROSAY, E. ROSAY, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, C. DURAND, J. LAVOREL, F. de VIRY, M. SECRET, F. BENOIT, F. GUILLET

**REPRESENTES** : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. GRATS par J. LAVOREL, M. SALLIN par M. MERMIN, V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON, S. LOYAU par M. DE SMEDT, G. NICOUD par D. BESSON, S. DUBEAU par E. BATTISTELLA, L. CHEVALIER par M. SECRET, C. MERLOT par F. de VIRY

**SUPPLEEEE** : A. CUZIN par T. ZOSAY

**EXCUSEES** : S. BEN OTHMANE, M-N. BOURQUIN

**ABSENTS** : B. GONDOUIN, P. CHASSOT, D. THEVENOZ, G. BARON, D. JUTEAU, J. CHEVALIER, S. RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

**Délibération n° c\_20250317\_fin\_018**

**7.1. DECISIONS BUDGETAIRES**

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2025 –  
DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4<sup>ème</sup> Vice-Président,*

Le rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération revêt la forme d'un document servant de base aux échanges en Conseil communautaire. Ce rapport doit comprendre des informations :

- Sur l'analyse prospective en fonctionnement et en investissement.
- Sur les principaux investissements projetés et sur le niveau d'endettement.
- Relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la collectivité.

Le rapport comprend deux notes : l'une portant sur le budget principal et l'autre sur les budgets annexes de la collectivité (Régie Eau, Régie Assainissement, Tramway, Transports à la demande, ZAE, Locaux Europa et ZAC Ecoparc / Cervonnex).

Le Conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2025 du budget principal et de ses budgets annexes.

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et L5217-10-4 ;  
Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 précisant les modalités de rédaction du rapport d'orientation budgétaire ;*

*Vu le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération ;*

## DELIBERE

**Article 1** : prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 à l'appui du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération, pour le budget principal et ses budgets annexes (Régie Assainissement, Régie Eau, Tramway, Transports à la demande, ZAC de Cervonnex, ZAE, Locaux Europa).

**Article 2** : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,  
Carole VINCENT

Le Président,  
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :  
Télétransmise en Préfecture le 21/03/2025  
Publiée électroniquement le 21/03/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.



# **Rapport d'Orientation Budgétaire Année 2025**

## **Budget Principal**

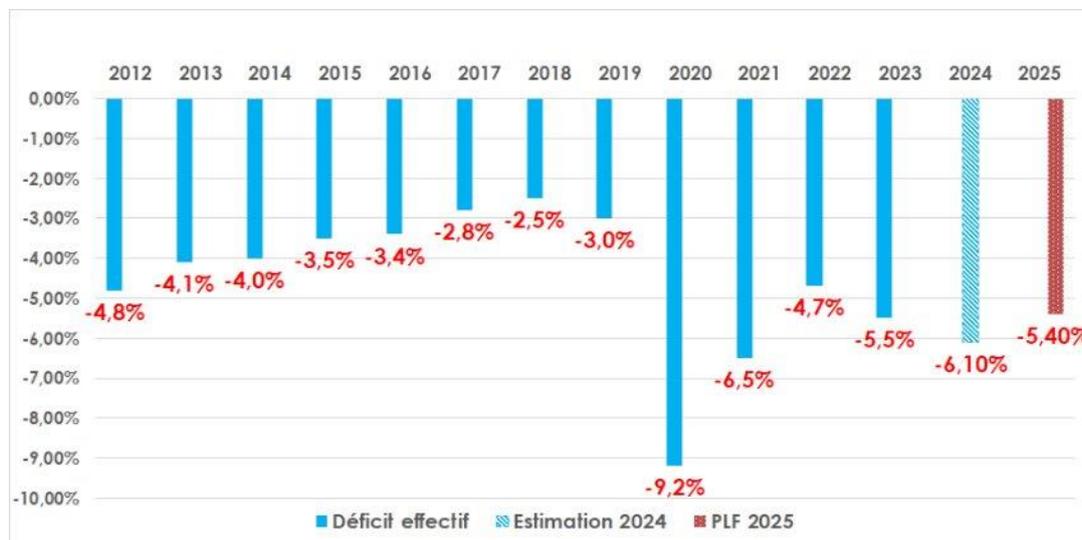
**Conseil communautaire du 17 mars 2025**

## I. Le contexte économique et financier

### A. Le contexte de la loi de finances 2025

Une trajectoire de déficits publics très contrainte avec un « dérapage » attendu en 2024 de 6,1% du produit intérieur brut (PIB).

La loi de finances 2025 esquisse une trajectoire toujours très contrainte malgré les mesures d'économies annoncées avec un déficit public de 5,4% du PIB toujours très important.



Le déficit des administrations publiques demeure très significatif et atteint 3 228 Mds d'€ au 2ème trimestre 2024 soit 112% du produit intérieur brut (PIB).

Malgré leur « contribution » limitée à ce déficit global (moins de 10% du PIB), les collectivités locales sont appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics.

Les différentes moutures du projet de loi de finances pour 2025 ont fait varier cet effort entre 5 Mds d'€ et 2,2 Mds d'euros dans la version finalement adoptée.

La forte instabilité de l'Assemblée Nationale a conduit à la censure du gouvernement « Barnier » le 4 décembre 2024.

Le projet de loi de finances initial pour 2025 (**non adopté**) prévoyait des mesures d'économies de l'ordre de 5 Mds d'€ pour les collectivités locales. A titre d'information les dispositions les plus impactantes étaient les suivantes :

- **Suppression du FCTVA sur les recettes de fonctionnement et diminution du taux de FCTVA sur les dépenses d'investissement** qui devait passer de 16,404% actuellement à 14,85%

- **Gel des « fractions de TVA »** : ces fractions sont des recettes visant à compenser les pertes de taxe d'habitation sur les résidences principales pour les intercommunalités et la suppression de la CVAE.
- **Hausse de 4 pts des cotisations retraites patronales** sur les salaires des agents titulaires soit +12,5% de hausse de ces cotisations visant les agents titulaires.
- **Création d'un fonds de réserve** par prélèvement de près de 3 Mds d'€ sur les recettes des plus grandes collectivités (celles qui ont + de 40 M€ de dépenses réelles de fonctionnement).
- **Baisse de 1,5 Mds d'euros de l'enveloppe du « fonds vert »** (qui permet de financer les projets en lien avec la performance environnementale et de transition écologique).

Le gouvernement « Bayrou » a bâti une projet loi de finances pour 2025 où « l'effort » demandé aux collectivités locales serait ramené de 5 Mds d'€ à 2,2 Mds d'€.

- **Suppression du FCTVA sur les recettes de fonctionnement et diminution du taux de FCTVA sur les dépenses d'investissement** qui devait passer de 16,404% actuellement à 14,85% : **Annulé**
- **Gel des « fractions de TVA »** : ces fractions sont des recettes visant à compenser les pertes de taxe d'habitation sur les résidences principales pour les intercommunalités et la suppression de la CVAE. **Conservé**
- **Forte hausse de 4 pts des cotisations retraites patronales** sur les salaires des agents titulaires soit +12,5% de hausse de ces cotisations visant les agents titulaires. **Hausse de 3 pts actée**
- **Création d'un fonds de réserve** par prélèvement de près de 3 Mds d'€ sur les recettes des plus grandes collectivités (celles qui ont + de 40 M€ de dépenses réelles de fonctionnement) **Annulé et remplacé par : Nouveau dispositif de « lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO)** qui devrait concerner 2 099 collectivités (source DGCL) et permettre d'économiser/prélever 1 Mds d'euros de recettes.
- **Baisse de 1,5 Mds d'€ de l'enveloppe du « fonds vert »** (qui permet de financer les projets en lien avec la performance environnementale et de transition écologique). **Baisse ramenée à -1,35 Mds d'euros**

## B. Loi de finances 2025 – synthèse des enjeux pour la CCG

- **Gel des fractions de TVA** : Une recette de 5,23 M€ pour la CCG qui n'évolue pas en 2025 => perte de dynamisme sur cette composante qui représente près de 25% du produit fiscal de la collectivité.
- **Hausse des cotisations CNRACL de 3pts** : Cette augmentation va porter le taux de cotisations patronales de 31,65% en 2024 à 34,65% en 2025 soit +9,5% à la charge de la collectivité sur les agents titulaires. **Le coût de cette mesure est estimé à 100 000 € en 1ère approche**  
*NB : la hausse de 3pts par an va se poursuivre pour porter le taux à 43,65% en 2028 soit une hausse globale à terme de 38% entre 2024 et 2028.*
- **Dotations de l'Etat** :
  - Dotation d'intercommunalités : cette fraction progresse annuellement de 20% jusqu'à atteindre son montant « cible » à terme => **gain potentiel de 100 K€ en 2025**
  - Dotation de compensation : un écrêtement à prévoir pour financer les autres composantes de la DGF **perte estimée pour la CCG de 24 K€**

- **Baisse de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 150 M€ et des « Fonds Verts » de 1,35 Mds d'€** : diminution des enveloppes qui affectera la capacité de mobiliser des subventions sur les projets => **difficilement chiffrable à ce stade mais pénalisant pour le financement des projets.**

### **C. Loi de finances – dispositif DILICO « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales »**

Nouveau prélèvement de 1 Mds d'euros sur les collectivités locales dont +/- 500 M€ sur le bloc communal (communes et intercommunalités).

#### **Seront prélevées :**

- Les collectivités qui présentent un indice mixant potentiel fiscal (75%) et revenu par habitant (25%) supérieur de 10% à la moyenne nationale ;
- Avec un plafond de prélèvement à 2% des recettes réelles de fonctionnement ;
- Les collectivités prélevées en 2025 récupéreront les sommes « confisquées » lissées sur 3 ans (2026/2027/2028) mais **10% de l'enveloppe ne leur sera pas restituée** et ira dans un fonds de péréquation (de type FPIC)
- *Exemple : si l'Etat prélève à une collectivité 100 K€ en 2025, il reversera 30 K€ par an à cette même collectivité sur 2026-2028. Les 10 K€ restants alimenteront le FPIC.*

**Compte tenu de ses indicateurs de potentiel fiscal et de revenu par habitant la CCG ne serait pas ponctionnée.**

## I. Orientations politiques : le projet de territoire

A l'automne 2020, la collectivité s'est engagée dans une démarche de projet de territoire qui a eu pour objectif de déterminer les ambitions du mandat et au-delà et les actions en découlant.

Une 1<sup>ère</sup> approche d'évaluation a été réalisée, qui doit permettre maintenant d'affiner le niveau de priorisation ainsi que les moyens de financement.

Le coût net (dépenses – recettes) du projet de territoire (hors budgets eau et assainissement) jusqu'en 2026 est estimé à 39 M€.

En parallèle, un travail sur la refonte du pacte financier et fiscal est en cours, devant reposer les bases des liens financiers entre l'EPCI et ses Communes et doter le territoire des leviers financiers nécessaires à son développement.

Thématiques	Montant net cumulé 2025-2026	Principaux projets - Prévisionnels 2025
1. Stratégie d'Aménagement	1,5 M€	Pôle d'échange multimodal à la Gare 0,4 M€, participation quartier gare 500 k€
2. Stratégie Foncière	0,4 M€	Provision
3. Nouvelle politique du logement	3 M€	Aide aux bailleurs sociaux <b>0,7 M€</b> , PLH fonds de concours communes <b>0,45 M€</b> , STECAL <b>0,4 M€</b> , Résidence sociale <b>0,1 M€</b>
4. Equipements sportifs	0,8 M€	Participation équipements sportifs St Julien <b>0,4 M€</b>
5. Mobilité	14 M€	Stationnements P+R Ecla <b>4 M€</b> Voie bus Archparc <b>1,1 M€</b> Viarhônga <b>2 M€</b> Boulevard Urbain <b>0,2 M€</b>
6. Politique de protection des ressources naturelles Déchets	3,6 M€	Création déchetterie - ressourcerie <b>0,3 M€</b> Conteneurs semi-enterrés <b>0,3 M€</b> Divers aménagements <b>0,1 M€</b> Réduire la quantité de biodéchets <b>0,2 M€</b> Renouvellement véhicules techniques <b>0,4M€</b>
6. Politique de protection des ressources naturelles Transition Ecologique	3 M€	GEMAPI <b>0,5 M€</b> (dont renaturation de l'Aire et études protection contre les crues) Biodiversité <b>0,2 M€</b> (dont lutte contre invasives, renforcement corridor) Plan sobriété <b>0,2 M€</b> (géothermie)
7. Développement économique	1 M€	Portage du terrain TOTAL par l'EPF et enveloppe renouvellement annuel de la voirie (0,5 M€)
8. Social - Petite Enfance	6 M€	Création de crèches : Présilly 21 places, Archamps 24 places, Chenex 12 places, Cervonnex 24 places
9.Administration+ Enveloppes récurrentes	6 M€	SDIS <b>2 M€</b> (foncier et financement caserne) Aménagement Athena + crèches + Gymnases ...

### III. L'année 2025 : les principaux projets par thématique

#### A. Déchets

##### ➤ Création d'un 3ème site « déchetterie / ressourcerie urbaine »

Enjeux / Objectifs : répondre aux besoins du territoire et permettre d'absorber l'augmentation de la population.

Donner une deuxième vie aux objets, matériaux. Mise en service fin 2029.

Chiffres prévisionnels : 4,8M€ d'investissement sur 2025-2029.

Actions en 2025 : études + terrain.

##### ➤ Biodéchets

Enjeux / Objectifs : plan de compostage ; en 2025 : chalets de compostage et aménagement de plusieurs sites.

Actions en 2025 : aménagement de 10 chalets de compostage et de 150 sites 3 bacs. Il est prévu que cette action soit répétée jusqu'en 2027.

Par ailleurs, le service va faire l'acquisition d'un véhicule électrique-remorque pour le transport de ceux-ci.

##### ➤ Conteneurisation de la collecte des ordures ménagères

Enjeux / Objectifs : développer la collecte des ordures ménagères par la mise en place de conteneurs semi-enterrés.

Chiffres prévisionnels : 1,3 M€ d'investissement 2025-2029.

Actions en 2025 prévues : 250 k€

#### B. Economie - Tourisme

##### ➤ Gestion et aménagement des ZAE

- Travaux de requalification des voiries dans les ZAE transférées (180 k€)
- Portage à l'EPF du terrain « Total » (347 k€)

##### ➤ Tourisme

Enjeux / Objectifs : favoriser le développement touristique du territoire.

Chiffres clés : subvention de 64 k€ (soit la moitié du montant prévu initialement) et versement de la taxe de séjour à l'Office du tourisme Monts Genève.

#### C. Transition écologique et environnementale

##### ➤ Principales actions GEMAPI :

- Rétention des crues 160 k€
- Renaturation Aire 250 k€

##### ➤ Principales actions Politiques agricoles :

- Adhésion au syndicat qui gèrera le futur abattoir multi-espères départemental 100 k€

##### ➤ Principales actions Biodiversité :

- Etude en faveur du renforcement du corridor écologique Salève Genevois) 150 k€

##### ➤ Principales actions Transition énergétique

- Actions en faveur de la géothermie, en cours de réflexion
- Abondement capital citoyenergie

#### D. Aménagement

##### ➤ Quartier Gare

Enjeux / Objectifs : aménager le quartier gare en cohérence avec le projet de la Ville ; Construction bas carbone ; Renaturation Arande ; réalisation du PEM (Pôle d'Echange Multimodal) en vue de réorganiser la mobilité pour connecter la gare ferroviaire à un bouquet de moyens de transport (tramway, gare routière, P+R, ViaRhôna, station vélo, taxis, Citiz, ...) et faire baisser les émissions de gaz à effet de serre en rendant plus attractifs les transports en commun (3,6 M€ sur la période 2025-2029)

### Actions en 2025 :

- AMO technique, juridique et financier et acquisition des locaux publics du PEM (consigne vélo et local chauffeur bus) en VEFA (vente en état futur d'achèvement)
- Poursuite de l'étude de programmation pour l'équipement d'accueil de la petite enfance prévu dans le lot A3 du Quartier Gare (étude à mutualiser avec la programmation du Groupe Scolaire sous compétence ville de Saint-Julien)
- Démarrage des travaux du PEM et versement du montant de l'acquisition du local chauffeur et de la consigne à vélo
- Participation de la collectivité à l'étude de MOE des accès Est et Ouest au PEM (aménagement d'une voie en site propre bus et d'une portion de la Via Rhône)
- Participation de la collectivité à la perte de la subvention de la Région en faveur du concessionnaire

### Planification territoriale

Enjeux / Objectifs : accompagner les élus dans la réflexion liée à l'urbanisme à l'EPCI (création d'un service commun). Travail préparatoire à l'élaboration du futur SCoT en lien avec le Pôle Métropolitain.

### Actions en 2025 :

- Démarrage du service commun PLU à destination des Communes membres.
- Première année de mise à disposition de 0.4ETP du service planification la CCG au Pôle métropolitain dans le cadre de la compétence SCOT et premiers ateliers de travail sur le futur SCOT

## E. Habitat – logement

### ➤ PLH :

- Aide à la production de Logements Locatifs Sociaux (350 k€), aides à la réhabilitation du parc privé (370k€), action CAUE, logement de dépannage, aide aux bailleurs sociaux pour travaux de rénovation énergétique (322 k€)
- Etudes à poursuivre et des outils à expérimenter : fin du Plan Partenarial de Gestion de la Demande, Observatoire local des loyers, observation sociale logement (...)

Rappel 2024 : la résidence mobilité (envisagée à 1,5M€ sur le budget urbanisme et + 40 k€ AMO) et aide à la production de Logements Locatifs Sociaux (300 k€), aides à la réhabilitation du parc privé (30 k€), action CAUE, logement de dépannage

### ➤ Sédentarisation des gens du voyage

Enjeux / Objectifs : répondre aux obligations du schéma d'accueil des gens du voyage.  
Démarrage des travaux de viabilisation sur deux sites (424 k€).

## F. Social – Santé – Séniors

### **1. Santé/ Prévention**

Enjeux / Objectifs : développer et soutenir les dynamiques locales de santé sur le territoire

Actions 2025 :

- Mise en œuvre d'actions au titre du contrat local de santé
- Actions en matière d'accès aux soins, de santé mentale, d'inclusion scolaire, de parentalité, de prévention jeunesse
- Renfort transversalité entre les thématiques social et habitat (logements d'urgence, critères attribution des logements, etc.)
- Structuration de la politique vieillesse du territoire

### **2. Crèches**

Pour l'investissement différents projets en cours (*chiffrage sur la période 2025-2027*) :

- Projet Archamps : Rénovation d'une partie de l'ancienne école maternelle d'Archamps pour créer une crèche de 24 berceaux. Coût net travaux crèche = 348 k€ (travaux de 1 100 k€ sur 2025)

- Projet Chenex : Achat en VEFA à Haute-Savoie Habitat d'une micro-crèche de 12 places, au rez-de-chaussée d'une résidence comptant 6 logements locatifs aidés. Coût net = 310 k€ (travaux de 505k€ sur 2025)
- Projet Présilly -Petit Châble : Rénovation et petite extension de l'ancienne école pour créer une micro-crèche de 12 places (140 m<sup>2</sup>). Coûts net travaux crèche = 790 k€ (travaux de 139 k€ sur 2025). Une remise en question pourrait émerger du fait des difficultés de l'aménagement du bâtiment existant.
- Projet Cervonnex : Rénovation et extension de l'ancienne école de Cervonnex pour créer une petite crèche de 16 places (140 m<sup>2</sup>). Coût net travaux crèche = 1,5M€ (travaux de 328 k€ sur 2025)

## G. Mobilité- Transports

### ☐ Transports publics

- Réaménagement-Extension P+R+S –stationnement ECLA 4 025 k€ :  
Pour rappel : achat en VEFA de 707 places de stationnement  
Coût global : 6 708 k€ financés pour moitié par une subvention départementale et un prêt spécifique  
Echelonnement des paiements selon l'avancement  
Travaux complémentaires pour équiper le futur P+R : 315 k€  
Etude pour mise en place du contrat d'exploitation  
Financement : Subventions département : 50% et Exploitation du P+R
- Zoom sur l'AOM ou la fusion des AOM repris par le Pôle métropolitain :  
Pas d'éléments importants sur les motifs ou les motivations (création de compléments de lignes sur le territoire du genevois et des compléments de ligne entre les deux territoires avec la reprise de la ligne TY11 avec un cout supplémentaire de 500 k€ moins la subvention de la région (200 k€) ; Développement qui couterait à la CCG à peu près 100 k€ suivant le ratio de partage avec Annemasse Agglo
- Boulevard urbain 200 k€
- Voie bus Archparc : 1 460 k€ sur 2025 et début 2026

### ☐ Modes doux

- Via Rhôna : 2 M€
- Acquisition VAE 50K€

## H. Administration générale

- Construction de la caserne du SDIS sur l'Ecoparc (2 M€) dont acquisition et mise à disposition du terrain, dépollution et viabilisation et participation à la construction.
- Acquisition du hall d'entrée Athéna 2 pour aménager un accueil au rez-de-chaussée (500k€)
- Autres enveloppes récurrentes : aménagements bâtiments, crèches, gymnases...

## IV. Orientations budgétaires

### A. Evolution estimative des prévisions du budget principal

Une prospective financière pluriannuelle est proposée. Il s'agit d'estimatifs pluriannuels, en dépenses et en recettes des projets actuels et à venir pour répondre aux ambitions du projet politique. Les recettes prévisionnelles quant à elles permettent de financer ces projets. Une prospective financière vit avec le temps, en fonction des aléas quotidiens, des opportunités, des retards dans les projets pour des raisons internes ou externes. Il s'agit donc d'une photographie à un instant t, non figée dans le temps. Il est donc nécessaire de la mettre à jour régulièrement. Il s'agit donc d'orientations prévisionnelles.

Pour la collectivité, les projets en développement pris en compte portent sur la mobilité, les services des déchets et de petite enfance. Pour mémoire, les taux de fiscalité ont été les suivants en 2023 et 2024.



	Bases estimées 2023	Taux 2023	Produit attendu 2023	Bases estimées 2024	Taux 2024 proposé	Produit attendu
TFPB	76 245 000	3,66%	2 790 567 €	80 138 000	3,66%	2 933 051 €
TFPNB	571 000	14,46%	82 703 €	593 900	14,46%	85 878 €
THRS	15 382 030	5,33%	819 862 €	15 341 600	5,33%	817 707 €
CFE	15 959 000	22,44%	3 581 200 €	17 094 000	22,44%	3 835 894 €
TEOM	73 502 296	8,30%	6 100 691 €	76 753 236	8,70%	6 677 532 €
GEMAPI			300 000 €	Les services de l'Etat calculent les taux additionnels pour obtenir le produit attendu		440 000 €

Pour ce qui est des dépenses :

Les lignes N et M, gérées en direct par la collectivité via le marché Gembus depuis décembre 2023, sont développées sur le territoire. Le coût prévu pour 2024 est en hausse du fait de l'allongement de la ligne jusqu'à Vulbens et la fréquence en augmentation. Le montant payé au titre du marché avec Gembus en 2025 s'élèvera à 4.4 M€ contre 4.2 M€ de mandatés en 2024.

Le service déchets gère toujours en direct la collecte sélective et la pré-collecte.

En dehors des charges de personnel, les dépenses de fonctionnement globales sur ce service sont stables. Toutefois à nuancer car ce service est particulièrement consommateur auprès des services internes comme la flotte automobile ou les ressources humaines via l'intérim.

Enfin, sur le service de la petite enfance, les projets de construction de crèches supplémentaires sur le territoire sont en cours, avec des ouvertures prévisionnelles à compter de septembre 2025, soit un coût net supplémentaire de + 1M€ à fin 2026 en section de fonctionnement (rappel : déficit d'un lit = environ 8500€/an).

Par ailleurs, les principales contributions évoluent comme suit :

	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 prévisionnel
Participation GLCT transports <sup>1</sup>	1 906 k€	1 902 k€	1 451 k€
Participation Pôle Métropolitain	383 k€	421 k€	444 k€
Participation SDIS	1 192 k€	1 239 k€	1 239 k€
Participation SIVALOR	62 k€	62 k€	62 k€
Participation SIGETA	207 k€	233 k€	233 k€
Participation OT Monts Genève	122 k€	122 k€	64 k€
Participation SMAG	308 k€	308 k€	308 k€

<sup>1</sup> (la reprise en gestion directe des lignes et M depuis décembre 2023 entraîne une baisse de participation au GLCT mais une hausse des prestations de service via Gembus)

Les autres dépenses suivent une évolution appelée « au fil de l'eau », en tenant compte notamment d'une inflation prévisionnelle.

Pour ce qui est des recettes :

Les hypothèses prises en compte sont celles issues de la loi de finances pour 2025 pour la fiscalité. Notamment une revalorisation des bases d'imposition de + 1,7%.

Le produit du versement mobilité est stable à 1 200 k€ par an.

	<b>Bases estimées 2025</b>	<b>Taux 2025</b>	<b>Produit attendu 2025</b>
<b>TFPB</b>	81 388 201	<b>3,66%</b>	2 978 808 €
<b>TFPNB</b>	588 963	<b>14,46%</b>	85 171 €
<b>THRS</b>	14 255 966	<b>5,33%</b>	759 843 €
<b>CFE</b>	17 283 535	<b>22,44%</b>	3 878 425 €
<b>TEOM</b>	80 178 893	<b>8,30%</b>	6 654 848 €
<b>GEMAPI</b>	Les services de l'Etat calculent les taux additionnels pour obtenir le produit attendu		400 000 €

La compensation financière genevoise resterait au même niveau que 2024, soit 4 M€.

La tarification des services :

**Service Déchets** : Pas d'évolution dans la tarification des services.

**Service Mobilité** : pas de modification des tarifs des transports scolaires.

Quant aux tarifs locaux des transports urbains, ils ont été fixés comme suit :

<b>Tarif urbain zone 230</b>	<b>Tarif normal</b>	<b>Tarif réduit (jeune &lt; 26 ans)</b>
Titre unitaire (validité 60 mn)	1,60 €	1,30 €
Abonnement mensuel	34 €	27 €
Abonnement annuel	306 €	243 €

Enfin, concernant **les tarifs des crèches**, ils sont revalorisés chaque année en fonction de l'évolution des tarifs de la Caisse d'Allocation Familiale.

Pour ce qui est des principales relations financières avec les Communes-membres, on retrouve :

- La mutualisation avec la Commune de Saint-Julien-en-Genevois – volet technique

Depuis 2015 et l'adoption du schéma de mutualisation par la Communauté de Communes du Genevois (CCG), la mutualisation entre la Communauté et la Commune de Saint-Julien-en-Genevois s'est largement développée. Elle couvre les secteurs suivants :

- bâtiment (gardiennage / entretien courant / pilotage de projets / sport : planification des occupations dans les bâtiments sportifs CCG) ;
- voirie (entretien courant / pilotage de projets / stationnement / Zones d'Activités Economiques) ;
- systèmes d'information ;
- pôle aménagement durable du territoire.

- Les services communs

Les services Autorisations de Droits des Sols, de la Commande Publique, des Eaux Pluviales et les Politiques contractuelles sont gérés par la Communauté de Communes et refacturés aux communes adhérentes.

▪ Les conventions de gestion des services techniques avec certaines Communes

Les Communes interviennent directement pour le compte de la Communauté de Communes pour entretenir les zones d'activités économiques transférées ainsi que pour le petit entretien dans les crèches.

En prenant en compte les ambitions de développement de services sur le territoire, l'analyse de la prospective financière montre que les capacités d'investissements annuels de la collectivité s'élèvent à 13.6 millions d'euros en 2025, puis 8.5 millions d'euros en 2026 et sont réduites à 5.5 millions d'euros par an pour 2027 et 2028.

**Projection des investissements et du financement réalisables**

En €	Crédits 2024	Réalisation 2024*	DOB 2025	2026	2027	2028
Investissements (204/20/21/23)	19 376 555 €	9 162 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	5 500 000 €	5 500 000 €
Restes à réaliser 2024			4 556 000 €			
Immobilisations financières (27)	2 180 000 €	1 620 000 €	550 000 €* <i>Non prise en compte du financement de l'Ecoparc</i>			
<b>DEPENSES A FINANCER</b>	<b>21 556 555 €</b>	<b>10 782 000 €</b>	<b>13 606 000 €</b>	<b>8 500 000 €</b>	<b>5 500 000 €</b>	<b>5 500 000 €</b>
FCTVA	1 000 000 €	325 325 €	400 000 €	950 000 €	616 000 €	616 000 €
Subventions d'investissement	3 367 503 €	994 500 €	2 000 000 €	1 400 000 €	900 000 €	900 000 €
Restes à réaliser 2024			1 679 000 €			
Emprunts à souscrire	7 856 980 €	2 683 000 €	2 600 000 €	3 900 000 €	2 200 000 €	2 500 000 €
<b>RECETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>12 224 483 €</b>	<b>4 104 582 €</b>	<b>6 749 000 €</b>	<b>6 250 000 €</b>	<b>3 716 000 €</b>	<b>4 016 000 €</b>

\* provisoire

Pour pouvoir investir 9 M€ en 2025, il convient de générer a minima 3 M€ supplémentaires de manière pérenne sur la section de fonctionnement pour renforcer l'épargne de gestion :

- Soit en modulant le volet « dépenses » pour infléchir l'évolution projetée
- Soit en mobilisant durablement de nouvelles recettes
- Ou en jouant sur les 2 curseurs....

Il convient également de dimensionner les enveloppes de travaux intégrées pour avoir un recours à l'emprunt long terme adapté aux capacités de remboursement futures de la collectivité, dans un contexte qui incite à la prudence avec une loi de finances 2025 qui gèle une partie des ressources de la collectivité.

### Trajectoire de charges réelles de fonctionnement hors marges de 3 M€ à mobiliser

En €	Crédits 2024	Pré-CA 2024	Demandes des services	2025	2026	2027	2028
011 – Charges à caractère général	14 438 791	13 746 828	15 216 926	14 456 080	14 889 762	15 336 455	15 796 549
012 – Masse salariale	10 800 000	10 382 045	12 000 000	11 760 000	12 054 000	12 355 350	12 664 234
65 – Autres charges	5 417 388	5 104 023	5 104 000	5 104 023	5 154 023	5 204 023	5 254 023
66 – Frais financiers	263 000	262 540	289 000	311 834	392 169	509 847	566 951
67 – Exceptionnel	37 421	32 005	5 000	5 000	30 000	30 000	30 000
68 - Provisions	0	0	0	0	40 000	40 000	40 000
014 – Atténuations	5 008 500	4 814 371	5 260 000	5 260 000	5 260 000	4 908 500	4 908 500
<b>TOTAL CHARGES REELLES</b>	<b>35 965 100 €</b>	<b>34 341 812 €</b>	<b>37 874 926 €</b>	<b>36 896 937 €</b>	<b>37 819 954 €</b>	<b>38 384 175 €</b>	<b>39 260 257 €</b>

#### B. Structure et gestion des encours

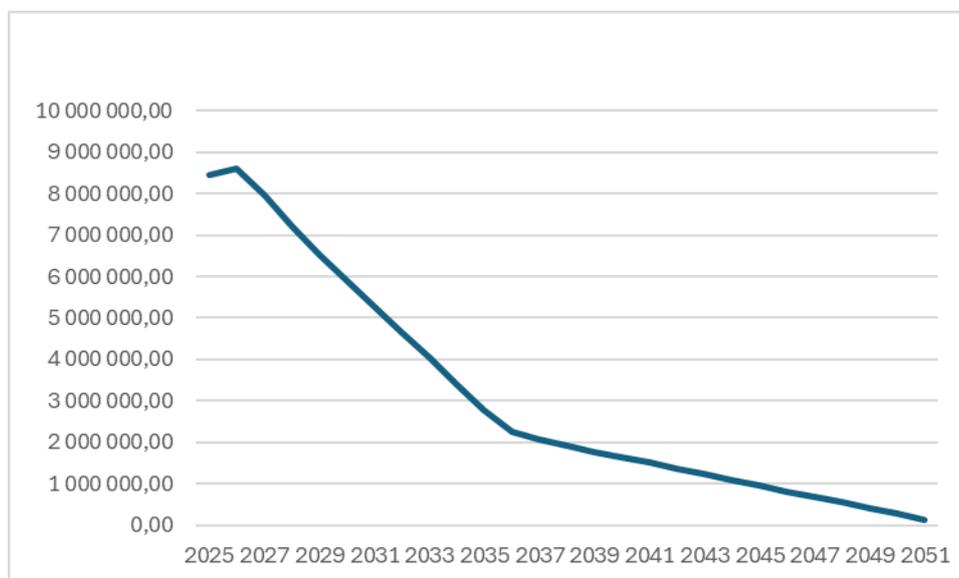
2.7 millions d’euros ont été débloqués en 2024 au titre d’une partie du financement du parking ECLA en 2024.

L’encours au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 8.1 millions d’euros. Un déblocage complémentaire de 767 k€ sera fait en 2025 au titre de ce prêt.

L’annuité prévisionnelle de dette en 2025 est de 827 k€.

La ligne de crédit concernant le parking ECLA sera affermie à l’issue de l’acquisition.

Enfin, pour information le profil d’extinction de la dette (sans prise en compte des emprunts à contracter pour financer le PPI) est le suivant :



#### V. Ressources humaines

La masse salariale prévisionnelle pour 2025 se décline de la manière suivante, dans les grandes lignes :

	Budget Primitif 2024	Budget Prévisionnel 2025
Total charges de personnel prévisionnelles (avec convention mutualisation, sans les remboursements de postes)	10,7 M€	12 M€ (à ajuster en fonction des arbitrages)

Soit + 1,2 M€ décomposés comme suit dans les grandes lignes :

- Mesure gouvernementale (hausse point CNRACL) : +100 k€.
- Impact des créations de poste en 2024 sur 2025 et créations de postes 2025 (3 postes au RH, 2 postes aux Finances, 1 poste de directeur de cabinet, poste de DGS à 100%, 1 poste au social/ habitat inclusif, poste CLS à 50%, 1 poste à l'habitat/ PLH, 1 poste chargé de stationnement, 1 poste biodéchets, 10 agents à recruter suite à l'ouverture de la crèche d'Archamps en octobre 2025, ...) + 800 k€.

Le budget primitif permettra d'affiner ces chiffres.

Pour ce qui est de l'action sociale :

La Communauté de Communes a mis en place plusieurs dispositifs d'action sociale à l'attention de ses agents, dans une optique de levier d'attractivité de la collectivité au sein d'une zone géographique dont le coût de la vie est élevé.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la prise en charge de la prévoyance est modifiée. Les garanties comprenant incapacité et invalidité sont prises en charge intégralement par la collectivité, sur la base de 1,83 % du salaire brut (maintien de salaire à hauteur de 95 % du traitement + primes et retraite pour invalidité). Les garanties décès et perte de retraite sont proposées en option et prises en charge par l'agent.

Par ailleurs, les agents bénéficient de tickets restaurants pour un maximum de 20 tickets par mois de janvier à octobre compris avec une valeur de 6 € (prise en charge 50 % par la CCG).

Tous les agents reçoivent 60 € de chèques cadeaux à Noël et les enfants de moins de 11 ans 40 €.

Enfin, concernant le télétravail, la collectivité l'a mis en place depuis 2019. La collectivité a procédé, en 2021, à une révision des modalités du temps de travail.



# **Rapport d'Orientation Budgétaire**

## **Année 2025**

### **Budgets Annexes**

- **REGIE ASSAINISSEMENT**
- **REGIE EAU (DSP EAU incluse)**
- **TRAMWAY**
- **TRANSPORTS**
- **ZAC DE CERVONNEX**
- **ZONES ACTIVITES ECONOMIQUES**
- **LOCAUX EUROPA**

**Conseil communautaire du 17 mars 2025**

# BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

## I. Contexte et orientations

L'assainissement des 17 communes du territoire est assuré en régie directe.

Environ 60% de nos effluents collectés sont traités en Suisse, le reste est envoyé sur 7 stations d'épuration réparties sur notre territoire. 50 % des stations n'ont plus la capacité de recevoir et traiter correctement les effluents de la population actuelle et future malgré les efforts du service d'exploitation. Les cours d'eau du territoire sont impactés par les effluents traités.

Les réseaux de collecte d'eaux usées sont très fortement impactés par des eaux claires parasites entraînant des débordements par temps de pluie aux stations d'épuration et sur les postes de relevage.

Le service poursuit sa professionnalisation par la mise en place de procédures, de formation et de moyens humains pour répondre aux enjeux qui sont les suivants :

- redonner une capacité de collecte aux réseaux en diminuant les eaux parasites par les réhabilitations de réseaux
- définir les orientations stratégiques en matière de traitement afin de respecter les normes de rejet et garantir la qualité des milieux récepteurs pour les 40 prochaines années
- diminuer à moyen et long terme la part d'effluents traités en Suisse
- contrôler les raccordements pour limiter les eaux claires mais aussi les rejets au milieu naturel
- mieux exploiter nos installations pour assurer une continuité de service (procédure, maintenance préventive, curage préventif, professionnalisation des agents, mise en place de tournée)
- remise en route du service public d'assainissement non collectif (en arrêt depuis 5 ans)

## II. Orientations pluriannuelles

### → La section d'investissement : le plan pluriannuel d'investissement

Le programme pluriannuel d'investissement prévisionnel est le suivant :

PPI prévisionnel	2024	2025	2026	2027
Etude (SDA, étude traitement...)	190 k€	244 k€	0 k€	0 k€
Véhicules (camionnette pour les PR + renouvellement)	0 k€	105 k€	0 k€	0 k€
Nouvelles STEP	0 k€	400 k€	10 820 k€	10 736 k€
Postes de relevage (réhabilitation)	100 k€	295 k€	110 k€	110 k€
Branchements	200 k€	250 k€	250 k€	250 k€
Renouvellement/Réhabilitation canalisations	1500 k€	2 538 k€	3 246 k€	2 650 k€
Extensions réseaux	0 k€	600 k€	400 k€	100 k€
Administration (bâtiment régie + terrain)	200 k€	700 k€	1 200 k€	700 k€
Renouvellement équipement et sécurisation + PV	162 k€	807 k€	327 k€	167 k€
<b>Total Projets et dépenses équipements</b>	<b>2 352 k€</b>	<b>5 939 k€</b>	<b>16 353 k€</b>	<b>14 713 k€</b>

Afin de répondre aux exigences réglementaires, il est proposé de poursuivre le projet de la STEP de Neydens ainsi que les ouvrages des ReUte (réutilisation des eaux usées traitées) mais aussi de mettre en route le projet de doublement de la STEP de Chevrier. En parallèle, les STEPs de Savigny et Jonzier seront supprimées avec refoulement sur la STEP de Chevrier pour respecter les engagements vis-à-vis de la commune de Savigny pour débloquer l'urbanisme (Démarrage des études en 2025).

La réhabilitation des canalisations est un enjeu pour l'assainissement notamment pour le système de la STEP de Neydens afin d'aboutir dans 15 ans au non-déversement en temps de pluie (obligation réglementaire du futur arrêté exploitation de la STEP). Le budget annuel prévu est de 2 à 3 M€ / an.

La construction du bâtiment de la Régie débutera en 2025 pour une mise en service mi-2026 (4M€ dont 50 % sur le budget assainissement).

Par ailleurs, un projet ambitieux de refonte, sécurisation des supervisions, automatismes et transmission des informations démarrera en 2025 ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sur la STEP de Chevrier.

### → La section d'exploitation : évolution des charges d'exploitation et des recettes en lien avec le PPI

Les principales évolutions des charges d'exploitation en 2025 sont les suivantes :

- intégration du marché de prestation avec l'équipe petits travaux (+250 K€) et la remise en route du service public d'assainissement non collectif (+90 K€).
- efforts de suivi analytique de nos rejets de STEP notamment avec la problématique des micropolluants
- facturation du service d'assainissement du SIG / service industriel genevois, qui se trouve en hausse constante (en fonction du taux de change et des volumes).

Pour ce qui est des recettes, elles prennent en compte l'évolution de la tarification votée en décembre dernier (+0.56 €/m<sup>3</sup> sur la part variable et mise en place d'une part fixe de 30 €) ce qui permet de dégager une recette supplémentaire de +2 M€.

L'objectif est de maintenir un renouvellement courant des canalisations d'assainissement.

Il convient de préciser que l'on constate une baisse, par habitant, du volume d'assainissement facturé (assiette de facturation). L'arrivée de nouveaux habitants permettrait de compenser cette diminution. Aussi, la mise en place d'une tarification progressive ne ferait qu'accentuer la diminution de l'assiette constatée.

	2024	2025
Montant Part Variable (HT)	2,1171 €	2,68 €
Montant Part Fixe (HT)	0 €	30 €
Redevances agence de l'eau	0,44 €	0,43 €
Conso annuelle pour 120 m <sup>3</sup> (HT hors redevance agence de l'eau)	254.05 €	351.60 €
Coût supplémentaire annuel (HT hors redevance agence de l'eau)	18,82 €	97.55 €
Participation Fonctionnement Assainissement Collectif (PFAC)	41.83 €/m <sup>2</sup>	42.46 €/m <sup>2</sup>

Les projets à venir ainsi que les évolutions des charges et des recettes d'exploitation, ont été intégrés dans la prospective financière de la régie. La prospective financière permet de traduire les orientations politiques de manière pluriannuelle, en exploitation et en investissement. Elle permet également de faire ressortir les marges de manœuvre de la collectivité à travers des indicateurs financiers.



Une étude financière avec le cabinet Stratorial a été menée en 2024 en intégrant la PPI à venir afin que l'augmentation des charges d'exploitation en lien avec cette PPI. Cette étude a été présentée lors des instances de fin d'année 2024 et a abouti à l'augmentation de tarifs 2024/2025. Cette augmentation de tarifs doit se poursuivre sur 3 ans et sera réajustée en fonction de l'évolution des dépenses réelles et du réajustement de la PPI.

Les tarifs projetés en fonction des données analysées en 2024 sont les suivants :

	2025	2026	2027
<b>Montant part fixe (H.T.)</b>	30 €	30 €	30 €
<b>Montant part variable au m<sup>3</sup> (H.T.)</b>	2,68 €	3,24 €	3,80 €
<b>Montant facture 120 m<sup>3</sup> (H.T.)</b>	328,80 €	403,20 €	478,80 €
<b>Augmentation annuelle</b>	74,40 €	74,40 €	74,40 €

Pour rappel, le service assainissement est un service industriel et commercial devant s'équilibrer par ses propres recettes et plus particulièrement par la tarification. Aussi, la prospective financière met en avant l'ensemble des charges à financer, dont l'amortissement des biens.

Exploitation								
	CA 2024	Propositions 2025	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	8 692 945	11 290 174	10 337 910	9 977 847	10 596 157	11 052 544	11 533 612	12 019 419
<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	8 650 187	11 290 174	10 998 000	10 498 000	10 702 000	10 910 080	11 122 322	11 338 808
<b>Solde F sans résultat</b>	- 42 758	-	660 090	520 153	105 843	- 142 464	- 411 291	- 680 611
reprise résultat N-1	1 116 957	-						
<b>Excédent de Fonct</b>	1 074 200	-	660 090	520 153	105 843	- 142 464	- 411 291	- 680 611

Investissement								
	CA 2024	Propositions 2025	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	2 801 912	6 629 746	7 144 000	15 478 333	14 239 000	17 882 000	18 341 000	13 453 000
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	2 482 072	6 629 746	7 540 800	14 997 000	14 199 800	18 032 400	18 807 200	14 157 600
<b>Solde I sans RAR</b>	- 319 841	-	396 800	- 481 333	- 39 200	150 400	466 200	704 600
reprise résultat N-1	- 127 655	-						
<b>Solde I avec Résultat</b>	- 447 496	-	396 800	- 481 333	- 39 200	150 400	466 200	704 600
<b>Solde RAR</b>	- 612 179	-	- 1 023 987					
<b>Déficit d'Invnt</b>	- 1 059 675	-	- 627 187	- 481 333	- 39 200	150 400	466 200	704 600
<b>RESULTAT DE CLOTURE ESTIMATIF</b>	14 525	-	32 903	38 819	66 643	7 936	54 909	23 989

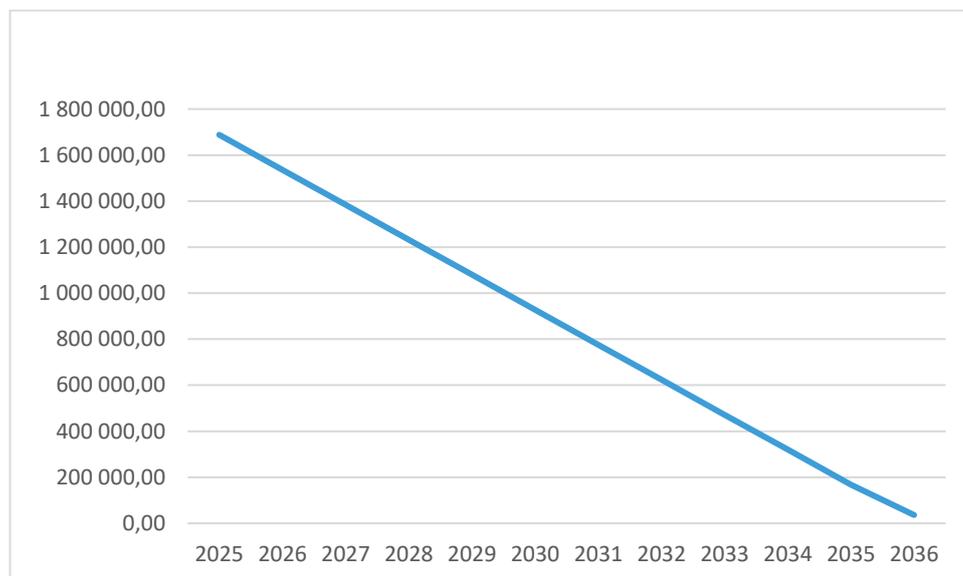
➔ **Point d'information sur les dernières évolutions portant sur les redevances des agences de l'eau :**

La redevance de prélèvement est maintenue mais les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par :

- Une redevance de consommation d'eau potable (intégré au budget assainissement) : le tarif est fixé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable, et l'assiette correspond au volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation). Le tarif est fixé à 0.43 €/m<sup>3</sup> pour 2024. Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'Agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.
- Deux redevances pour performance des réseaux d'eau potable d'une part, et des systèmes d'assainissement collectif d'autre part. Seule la redevance des systèmes d'assainissement est facturée sur le budget de l'assainissement. Tarif 2024 : 0.01 €/m<sup>3</sup>.

## → La dette

### Profil d'extinction de la dette – assainissement (sans nouvel emprunt au 01/01/2025)



### Classification des emprunts dans la charte de bonne conduite (dite Charte Gissler) :

- 2 emprunts sont classés en « 1 – A », cela signifie qu'ils relèvent d'un taux fixe ou variable mais ne sont pas classés « risqués »
- 1 emprunt est classé en « 1 – B » ; bien que non risqué, il est basé sur 3 phases arrêtées dans le contrat : 2 phases en taux fixe et une à taux variable classique. Il n'y a pas d'effet de levier.

Le ratio de désendettement au 01/01/2025 est de 1. Cela signifie que l'épargne brute annuelle permet de rembourser le montant de la dette.

Par contre, pour les années à venir, si le PPI est mis en œuvre, le ratio de désendettement dépassera le seuil de 10 ans dès 2028 et 15 ans en 2029.

### III. Ressources humaines

Le budget augmenterait de 100k€ avec prise en compte d'une création de poste pour la facturation, la transformation d'un poste de technicien en ingénieur et un poste en année pleine de la directrice adjointe (50% eau/ 50% assainissement). Il passerait ainsi de 1,1 M€ en 2024 à un prévisionnel de 1,2 M€ en 2025.

La Communauté de communes a mis en place plusieurs dispositifs d'action sociale à l'attention de ses agents, dans une optique de levier d'attractivité de la collectivité au sein d'une zone géographique dont le coût de la vie est élevé.

#### Prévoyance

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la prise en charge de la prévoyance est modifiée. Les garanties comprenant incapacité et invalidité sont prises en charge intégralement par la collectivité, sur la base de 1.92 % à compter du 1/01/2023 (anciennement 1,83 %) du salaire brut (maintien de salaire à hauteur de 95 % du traitement + primes et retraite pour invalidité). Les garanties décès et perte de retraite sont proposées en option et prises en charge par l'agent.

#### Action sociale complémentaire

Les agents bénéficient de tickets restaurants pour un maximum de 20 tickets par mois de janvier à octobre compris avec une valeur de 6 € (prise en charge de 3 € par la CCG)  
Tous les agents reçoivent 60 € de chèques cadeaux à Noël et les enfants de moins de 11 ans, 40€.

## BUDGET ANNEXE REGIE EAU

### I. Contexte et orientations

La compétence eau a été transférée par les communes à l'intercommunalité en 2013. En 2018, il a été fait le choix de maintenir une gestion différenciée pour 6 communes (Beaumont, Feigères, Archamps Bossey, Collonges et St Julien) jusqu'à la fin du dernier contrat de DSP à Collonges-sous-Salève, fin août 2024. En 2023 les élus ont fait le choix de reprendre en régie ces 6 communes en DSP. Ce changement de mode de gestion est effectif depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le service poursuit sa professionnalisation par la mise en place de procédures, de formation et de de moyens humains pour répondre aux enjeux qui sont les suivants :

- Maintenir les rendements des réseaux et l'économie d'eau en poursuivant les recherches de fuite
- définir les orientations stratégiques en matière de interconnexion, production et stockage afin de sécuriser et anticiper les besoins sur les 40 prochaines années
- rationaliser les dépenses d'énergie avec une exploitation saisonnière des ressources permettant à terme de restituer les sources au milieu en période d'étiage
- renouvellement des compteurs pour assurer des bilans volumétriques justes et un calcul au plus juste du rendement global.
- mieux exploiter nos installations pour assurer une continuité de service (procédure, maintenance préventive, professionnalisation des agents, mise en place de tournée)

Rappel : depuis le 01/01/2023, à la demande de la DGFIP, le budget DSP Eau est fusionné avec le budget de la Régie Eau.

## II. Orientations pluriannuelles

### → La section d'investissement : le plan pluriannuel d'investissement

Le programme pluriannuel d'investissement prévisionnel est le suivant :

PPI prévisionnel	2025	2026	2027
Production	800 k€	320 k€	290 k€
Traitement	0 K€	4 000 €	4 000 K€
Réservoirs - pompage	810 k€	330 k€	320 k€
Equipements réseaux	100 k€	100 k€	100 k€
Branchements	500 k€	500 k€	500 k€
Renouvellement/renforcement canalisation + PPI SDAEP	3 600 k€	4 800 k€	4 800 k€
Bâtiment de la régie	500 k€	1 100 k€	700 k€
Véhicules	100 K€	20 K€	20 K€
Etudes	200 K€	200 K€	50 K€
<b>Total Projets et dépenses équipements</b>	<b>6 610 k€</b>	<b>11 370 k€</b>	<b>10 780 k€</b>

Afin de répondre aux nécessités de maintenir de nos installations en bon fonctionnement il convient de procéder à leur renouvellement. D'importants projets de refonte de nos stations de pompage sont en cours au travers des chantiers de Bois blanc et Crache. D'autre part, un pilote d'essai de traitement est sur le point de démarrer pour garantir sur le long terme une production d'eau de qualité. Le projet de traitement des eaux de la nappe devrait voir le jour à partir de 2026/2027. En parallèle il faut relever les enjeux de sécurisation de l'alimentation en eau avec le doublement des forages de Matailly prévu pour 2025/2026.

Outre les renouvellements et renforcements annuels de canalisations nécessaire au maintien d'un patrimoine en bon état et d'un rendement suffisant (3 M€ / an), la construction du bâtiment de la Régie débutera en 2025 pour une mise en service mi-2026 (4M€ dont 50 % sur le budget eau). Par ailleurs, un projet ambitieux de refonte, sécurisation des supervisions, automatismes et transmission des informations démarrera en 2025 ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sur les stations de pompage.

Enfin, les coordinations avec les projets communaux entraineront le renouvellement et renforcement des canalisations sur les secteurs de Grande Rue et Louis Armand Phase 3 à Saint Julien-en-Genavois

### → Evolution des charges d'exploitation en lien avec la fin des DSP

Les principales évolutions en 2024 et 2025 sont les suivantes :

- intégration du marché de prestation avec l'équipe petits travaux (+250 K€)
- efforts de suivi analytique de nos productions et sur nos réseaux notamment avec la problématique des micropolluants et de calcaire
- facturation des prélèvements d'eau sur la nappe du Genevois par le SIG (service industriel de Genève) au travers de la nouvelle convention de gestion de la nappe.

Suite à la reprise en régie, 5 postes ont été ouverts à la régie à compter de septembre 2024 : 4 releveurs et 1 agent d'accueil.

Les recrutements sont en cours de finalisation pour les postes de relevés.

Pour 2025, il est prévu de renforcer les équipes à l'exploitation et à la facturation afin d'absorber la reprise en gestion des 6 communes : 1 poste facturation, 1 poste assistante admin, 1 poste adjoint eau potable et 1 poste de renfort accueil pour 2025 uniquement.

Le bilan économique de la reprise des DSP en régie (+1 000 K€) permet de couvrir les dépenses liées à ces postes nécessaires au fonctionnement du service dont le coût serait de 400 k€ en 2025.

Libellé du projet / action	Montant	Compte / Chapitre impacté
Arrêt DSP : fin rémunération Veolia	-1 900 K€	DF chapitre 011 : reste deux mois à payer sur 2025 (300 K€)
Intégration marché prestation : essentiellement surcoût menus travaux réseau	+250 K€	DF Chapitre 011
Postes supplémentaires (+9 postes entre 2024 et 2025) : 2024 : 4 relevés + 1 poste accueil (3 mois en 2024) 2025 : 1 accueil renfort + 1 facturier/e + 1 adjoint + 1 assistant/e administratif/ve	+ 400 K€	DF Chapitre 012
Suppression vente en gros : 2 Mm3 x 0,45 €/m3	- 900 K€	RF Chapitre 70
Nouvelle redevance Collonges (270 000 m3 – 1748 ab) – tarif 2024 : 1,3555 €/m3/ 53,69 €/ab	+460 K€	RF Chapitre 70
Reversement part CCG Collonges	-210 K€	RF Chapitre 70
<b>SOLDE BILAN FIN DSP</b>	<b>+600 K€</b>	

→ **Evolutions portant sur les redevances des agences de l'eau :**

La redevance de prélèvement est maintenue mais les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par :

- Une redevance de consommation d'eau potable (intégrée au budget assainissement) : le tarif est fixé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable, et l'assiette correspond au volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation). Le tarif est fixé à 0.43 €/m3 pour 2024. Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'Agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

Deux redevances pour performance des réseaux d'eau potable d'une part, et des systèmes d'assainissement collectif d'autre part. Seule la redevance pour performance des réseaux d'eau potable est facturée sur le budget de l'assainissement. Tarif 2024 : 0.01 €/m3.

→ **Les recettes d'exploitation : la redevance**

Les projets à venir ainsi que les évolutions des charges et des recettes d'exploitation, ont été intégrés dans la prospective financière de la régie. La prospective financière permet de traduire les orientations politiques de manière pluriannuelle, en exploitation et en investissement. Elle permet

également de faire ressortir les marges de manœuvre de la collectivité à travers des indicateurs financiers.

Une étude financière avec le cabinet Stratorial a été menée en 2024 en intégrant la PPI à venir ainsi que l'augmentation des charges d'exploitation en lien avec cette PPI. Cette étude a été présentée lors des instances de fin d'année 2024 et a abouti à l'augmentation de tarifs 2024/2025. Cette augmentation de tarifs doit se poursuivre sur 3 ans et sera réajustée en fonction de l'évolution des dépenses réelles et du réajustement de la PPI.

	2024	2025	2026	2027
Montant Part Fixe (HT)	53,69 €	58.46 €	63.23 €	68.00 €
Montant Part Variable (HT)	1,3555 €	1,48 €	1.60 €	1.72 €
Redevance prélèvement	0,073 €	0,073 €	0,073 €	0,073 €
Montant 120 m <sup>3</sup> (HT)	216.35 €	235.70 €	255.05 €	274.40 €

Pour rappel, le service de l'eau est un service industriel et commercial devant s'équilibrer par ses propres recettes et plus particulièrement par la tarification. Aussi, la prospective financière met en avant l'ensemble des charges à financer, dont l'amortissement des biens.

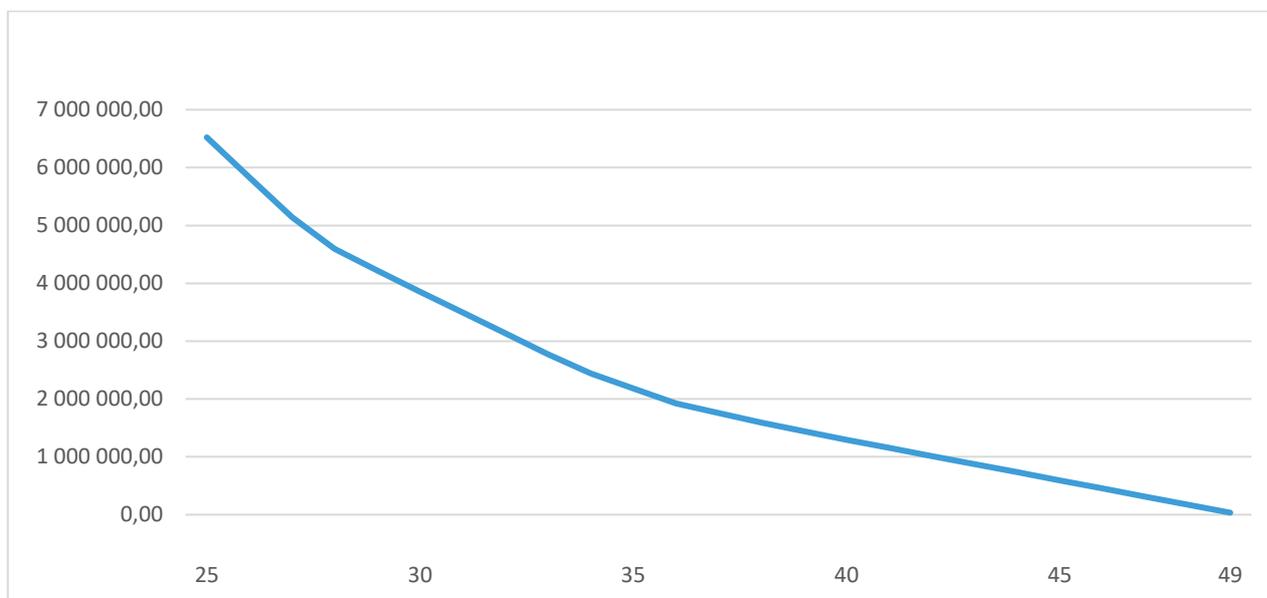
	Exploitation				
	BP 2025	2026	2027	2028	2029
<b>TOTAL CHARGES DE GESTION</b>	<b>4 331 001</b>	<b>4 440 001</b>	<b>4 552 014</b>	<b>4 667 125</b>	<b>4 785 422</b>
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 792 649</b>	<b>2 106 001</b>	<b>2 106 001</b>	<b>2 106 001</b>	<b>2 106 001</b>
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	<b>6 123 650</b>	<b>6 546 002</b>	<b>6 658 015</b>	<b>6 773 126</b>	<b>6 891 423</b>
<b>TOTAL PRODUITS DE GESTION</b>	<b>6 560 346</b>	<b>6 625 846</b>	<b>6 692 001</b>	<b>6 758 818</b>	<b>6 826 303</b>
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>96 527</b>	<b>96 527</b>	<b>96 527</b>	<b>96 527</b>	<b>96 527</b>
<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	<b>6 656 873</b>	<b>6 722 373</b>	<b>6 788 528</b>	<b>6 855 345</b>	<b>6 922 830</b>
<b>Solde Exploitation sans résultat</b>	<b>533 223</b>	<b>176 371</b>	<b>130 513</b>	<b>82 219</b>	<b>31 407</b>
reprise résultat N-1					
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>533 223</b>	<b>176 371</b>	<b>130 513</b>	<b>82 219</b>	<b>31 407</b>
Investissement					
	2025	2026	2026	2026	2026
<b>TOTAL Dépenses d'Investissement</b>	<b>7 880 000</b>	<b>12 716 527</b>	<b>12 126 527</b>	<b>11 490 527</b>	<b>11 466 527</b>
<b>TOTAL Recettes d'Investissement</b>	<b>7 629 526</b>	<b>12 716 527</b>	<b>12 126 527</b>	<b>11 490 527</b>	<b>11 466 527</b>
<b>Solde I sans RAR</b>	<b>- 250 474</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
reprise résultat N-1					
<b>Solde I avec Résultat</b>	<b>- 250 474</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Solde RAR</b>	<b>250 474</b>				
<b>Résultat d'Inv't</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE ESTIMATIF</b>	<b>533 223</b>	<b>176 371</b>	<b>130 513</b>	<b>82 219</b>	<b>31 407</b>

## → La dette - 6,7 millions d'euros

### Classification des emprunts dans la charte de bonne conduite (dite Charte Gissler) :

- 27 emprunts sont classés en « 1 – A » (plus de 90% de l'encours), cela signifie qu'ils relèvent d'un taux fixe ou variable mais ne sont pas classés « risqués »
- 1 emprunt est classé en « 1 – B » ; bien que non risqué, il est basé sur 3 phases arrêtées dans le contrat : 2 phases en taux fixe et une à taux variable classique. Il n'y a pas d'effet de levier.

Suivant le profil d'extinction de la dette, les emprunts en cours seront soldés en 2049 :



### III. Ressources humaines

Le budget augmenterait de 100k€ avec prise en compte d'une création de poste pour la facturation, la transformation d'un poste de technicien en ingénieur et un poste en année pleine de la directrice adjointe (50% eau/ 50% assainissement). Il passerait ainsi de 1,3M€ en 2024 à un prévisionnel de 1,4 M€ en 2024.

La Communauté de communes a mis en place plusieurs dispositifs d'action sociale à l'attention de ses agents, dans une optique de levier d'attractivité de la collectivité au sein d'une zone géographique dont le coût de la vie est élevé.

#### Prévoyance

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la prise en charge de la prévoyance est modifiée. Les garanties comprenant incapacité et invalidité sont prises en charge intégralement par la collectivité, sur la base de 1.92 % à compter du 1/01/2023 (anciennement 1,83 %) du salaire brut (maintien de salaire à hauteur de 95 % du traitement + primes et retraite pour invalidité). Les garanties décès et perte de retraite sont proposées en option et prises en charge par l'agent.

#### Action sociale complémentaire

Les agents bénéficient de tickets restaurants pour un maximum de 20 tickets par mois de janvier à octobre compris avec une valeur de 6 € (prise en charge de 3 € par la CCG)

Tous les agents reçoivent 60 € de chèques cadeaux à Noël et les enfants de moins de 11 ans, 40€.

## BUDGET ANNEXE TRAMWAY

### I. Contexte

Le budget TRAMWAY est un budget annexe du budget principal de la Communauté de Communes du Genevois.

Pour rappel, ce budget annexe sera transféré au Pôle Métropolitain au 01/07/25 tel que prévu initialement.

### II. Orientations budgétaires

	Proposition BP 2025 PREVISIONNEL
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>310 000</b>
CIAT	100 000
Communication	10 000
Dépenses exceptionnelles	40 000
Dont opérations d'ordre (Amort.)	20 000
Intérêts	140 000
<b>Total recettes d'exploitation (subvention d'équilibre)</b>	<b>360 000</b>

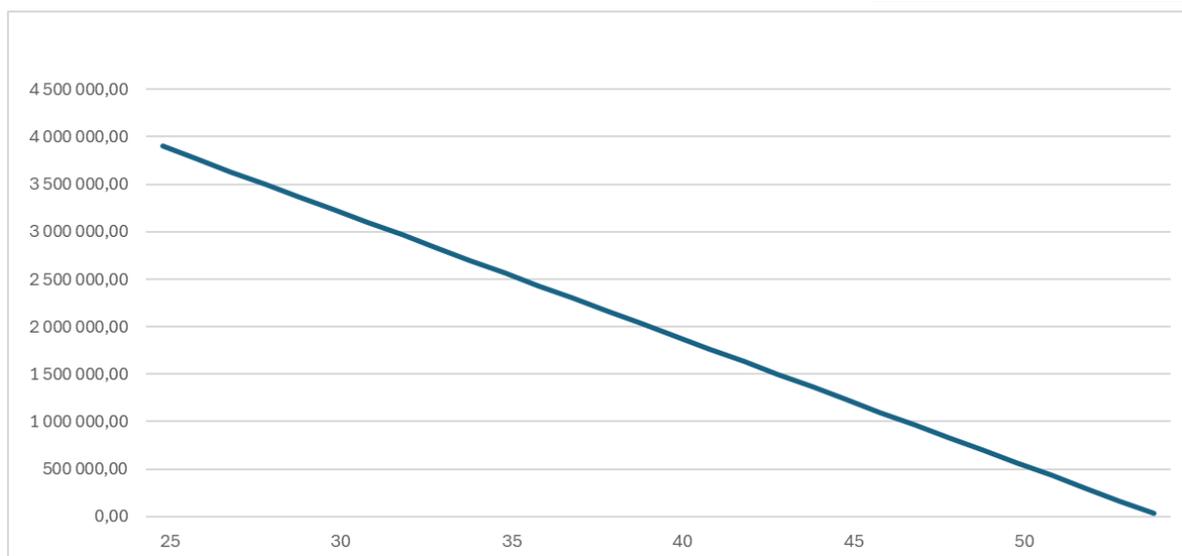
	Proposition BP 2025
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>926 000</b>
Foncier - copro du levant	75 000
MOAD + travaux préparatoires + provision révision / actu	715 000
Emprunt	136 000
<b>Total recettes d'investissement (Rec. Amortissements)</b>	<b>926 000</b>
Dont opérations d'ordre (Amort.)	20 000
Emprunt	906 000

### IV. Dette

#### a. Structure et gestion des encours

**Classification des emprunts dans la charte de bonne conduite** (dite Charte Gissler) :  
 L'emprunt de 4 M€ à taux fixe a été contracté fin 2023 pour financer les travaux. Il est classé en « 1 – A », cela signifie qu'il relève d'un taux fixe.  
 Il a fait l'objet d'un déblocage de 3.3 M€ en 2023 et 0.7 M€ en 2024.  
 L'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 3.9 M€.

#### Profil d'extinction de la dette – BA Tramway



# BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

## I. Contexte et orientations

Le budget annexe Transports est un budget annexe du budget principal de la Communauté de Communes du Genevois. Il est assujéti à TVA.

Ce budget permet de gérer la ligne de transport à la demande du territoire. Le financement de ce budget se fait par le biais du versement d'une subvention d'équilibre en fonctionnement.

Pour rappel, ce budget annexe sera transféré au Pôle Métropolitain au 01/07/25 tel que prévu initialement.

## II. Orientations budgétaires

### Exploitation

	CA 2023	BP 2024	Proposition BP 2025
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>77 k€</b>	<b>92 k€</b>	<b>152 k€</b>
dont prestations transport	80 k€	90 k€	150 k€
dont entretien	0€	1 k€	1 k€
Dont opérations d'ordre (Amort.)	1 k€	1 k€	1 k€
<b>Total recettes d'exploitation (subvention d'équilibre)</b>	<b>81 k€</b>	<b>92 k€</b>	<b>152 k€</b>

### Investissement

	CA 2023	BP 2024	Proposition BP 2025
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>0 k€</b>	<b>2 k€</b>	<b>2 k€</b>
<b>Total recettes d'investissement (Rec. Amortissements)</b>	<b>1 k€</b>	<b>2 k€</b>	<b>2 k€</b>

# BUDGET ANNEXE ZONES ACTIVITES ECONOMIQUES

## I. Contexte et orientations

Le budget annexe Zones d'Activités Economiques est un budget annexe du budget général de la Communauté de Communes du Genevois.

Ce budget permet de financer les travaux d'aménagement des nouvelles zones d'activités économiques. Il est financé par le versement du budget principal d'une subvention d'équilibre en investissement.

Les actions phares pour 2025 sont les suivantes :

- Lancement des travaux d'extension de la ZAE des Grands Champs Sud à Viry
- Lancement des travaux de viabilisation de la ZAE de l'acquit Est à Valleiry
- Poursuite des diagnostic pollution sur la ZAE du Grands Châble (100k€) bénéficiant d'une subvention au titre du fond vert
- Etude de maîtrise d'œuvre, dépôt du permis d'aménager et consultation des entreprises pour l'extension de la ZAE Jura/ Envignes à Neydens
- Recettes projetées en 2025 avec la mise à bail de plusieurs terrains de la CCG en ZAE (Viry, Vulbens,) 425k€

Les études ou travaux de viabilisation de poursuivront les années suivantes et les terrains seront mise à disposition par le biais de baux à construction avec des loyers dits « canons ».

Perspectives	Proposition 2025
ZAE Grands Champs Sud, Viry	368 k€
ZAE Acquit Est, Valleiry	583 k€
ZAE Grand Chable, Beaumont	102 k€

# BUDGET ANNEXE ZAC CERVONNEX

## I. Contexte

Le budget annexe ZAC de Cervonnex est un budget annexe du budget principal de la Communauté de Communes du Genevois.

Ce budget de gestion de stocks de terrains a été créé afin d'aménager les terrains de l'Ecoparc du Genevois.

Il convient de noter que le projet de l'Ecoparc est actuellement suspendu dans l'attente des jugements. L'Ecoparc du Genevois fait l'objet de deux recours :

- Un recours sur le permis d'aménager : celui-ci a fait l'objet d'un jugement rendu en décembre 2024, qui annule partiellement le permis d'aménager dans l'attente de régularisation du dossier en obtenant une dérogation au titre des espèces protégées et une autorisation de défrichement. Le juge a donné 18 mois à Teractem (concessionnaire) pour obtenir ces autorisations
- Un recours sur l'autorisation environnementale dont le jugement est attendu pour le mois de mars 2025

Cela n'entache en rien le projet du SDIS, pour lequel la Communauté de communes participera au projet de construction du nouvel établissement. Elle finance également deux avances de trésorerie au concessionnaire « Teractem ».

- une première avance qui permet à Teractem de rembourser l'emprunt contracté (à défaut de perception de recettes de commercialisation du fait des recours)
- une seconde avance pour permettre de financer les travaux de viabilisation spécifique nécessaire pour la viabilisation des terrains du SDIS (à défaut de travaux d'aménagement globaux)

La partie financement devra faire l'objet d'une présentation en amont.

## BUDGET ANNEXE LOCAUX EUROPA

### Contexte

Le budget Europa est un budget annexe du budget général de la Communauté de Communes du Genevois.

Ce budget assujetti à TVA permet d'encaisser les loyers des locaux du bâtiment Europa et de financer les frais d'entretien et travaux de maintenance.

Le bail commercial conclu en date du 15 décembre 2020 pour la location de bureaux, d'une surface de 364,70 m<sup>2</sup>, sur Archparc (ex-technopole d'Archamps, bâtiment Europa fin intervenue le 22 juin 2022). Depuis octobre 2023, les locaux sont occupés par les services de la petite enfance, des déchets et de la transition écologique.

Même si ces locaux ont changé d'affectation, il est proposé de faire perdurer ce budget annexe. Il dispose d'un excédent d'investissement issu des dotations aux amortissement.